



# Club des Amateurs de Teckels

Association des éleveurs,  
utilisateurs et amateurs de la race,  
affiliée à la Centrale  
Canine pour l'amélioration des  
races de chiens en France,  
reconnue d'utilité publique.

## **COMPTE-RENDU REUNION COMITE CAT DU 14 JUIN 2019**

**AU 17 AVENUE DE LA GARE 21210 SAULIEU (BOURGOGNE), SALLE JEAN BERTIN**

**Ouverture séance : 14 H 12**

**Présents :** Mmes Danielle CACARD, Jocelyne SCHOEN, Marie TILLIARD, MM. Gérard BERNIER, Marc FEUILLADE, Sébastien JACOBS, Marc LEDOYEN et Hubert SCHILDKNECHT.

**Excusés :** Melle Agnès de France et M. Patrick COUTURAUD

Mme Danielle CACARD souhaite la bienvenue à l'ensemble du comité présent et passe immédiatement à l'ordre du jour.

### **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 22/01/2019 :**

Le comité a approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion du comité du 22 janvier 2019.

### **2. CANDIDATURE JUGES :**

#### **Conformité au standard**

Pour compléter notre liste de juges, le comité a décidé de se pencher sur de nouvelles recrues.

Mme Muriel FROELICH, juge groupe 3, M. Jean-Louis ESCOFFIER, juge groupes 3, 5 et 9 et Salvatore GIANNONE, juge groupes 1 et 2, ont déposé leur candidature pour une extension au groupe 4.

Les candidatures de Mme Muriel FROELICH et M. Jean-Louis ESCOFFIER ont été acceptées.

Les deux juges suivront le cursus établi par le CAT, avec l'examen du club, 4 assessorats, un jugement parallèle en Nationale d'Élevage ou Régionale d'Élevage et une participation à deux épreuves de travail. Il faudrait également se pencher sur le recrutement des juges formateurs. Les actuels juges formateurs sont : Melle Agnès de France, Mme Colette DAUDIER et Mme Nathalie PATRIX (ayant suspendu provisoirement l'activité).

Club des amateurs de teckels

2, Place Jean de Luxembourg

80150

Téléphone

Courriel :

(Siège social)

BP 50009

Crécy-en-Ponthieu

03 22 31 97 02

clubdesamateursdeteckels@wanadoo.fr

Décret 66709 du 21/09/1966. Arrêté de septembre 1970

Association de Race agréée par le Ministère de l'Agriculture

*(suite)*



# Club des Amateurs de Teckels

## **Utilisation**

Mme Sophie MARTELLA-SANTI a présenté sa candidature de juge de travail. Toutes les conditions requises par le club n'étant pas réunies (voir conditions sur le site), elle représentera sa candidature de juge.

### **3. EPREUVES DE TRAVAIL :**

Pour une question d'économie en frais d'organisation et le grand manque de juges de travail dans la plupart des régions, le comité a jugé utile de prendre des nouvelles dispositions pour le nombre de juges officiant en épreuves de travail, soit :

2 juges (possibilité 1 juge qualifié + 1 juge stagiaire ou élève) pour les épreuves KSCHLH, SP/K, SP (si 8 chiens ou moins), SANGLIER, BHFK/19, SCHWHK, SCHWHKF, SCHWHK SPOR.

Recherche au sang multi-race (dont 1 juge qualifié teckel, VGP (règlement FCI), 2 juges qualifiés).

SP, si 8 chiens ou plus, ST, VP, VPoSP (2 qualifiés + 1 stagiaire ou 1 élève).

En cas de forfait d'un juge, l'épreuve sera annulée et l'inscription du chien sera remboursée.

Les délégations sont invitées à varier chaque année leur cartel de juges.

### **4. NATIONALE D'ELEVAGE 2020 :**

Les deux délégations PACA et LANGUEDOC-ROUSSILLON ont présenté leurs candidatures conjointes pour l'organisation de la Nationale d'Élevage à Alès le 28 mars 2020.

Le comité a pris connaissance des informations transmises par Gérard Bernier et du calcul au prorata des frais de juge entre le CAT et l'association canine territoriale du Languedoc-Roussillon. En effet, cette dernière propose dans son courrier du 17 janvier 2019 de prendre à sa charge une partie des frais de juges, les 5 juges officiant le lendemain à l'exposition nationale d'Alès. Après étude et réflexion, le comité a décidé à l'unanimité de donner suite à cette proposition. Un courrier officiel de confirmation va être transmis à l'association canine du Languedoc Roussillon.

### **JURY provisoire de la NE :**

- . M. Pedro Sanchez DELERUE (Portugal)
- . José HOMEN DE MELLO (Portugal)
- . Luisa SALINAS (Italie)
- . Sylvie DUPOUY (France)
- . Bernard ROUSSET (France)

*(suite)*



# Club des Amateurs de Teckels

M. Sébastien JACOBS va contacter les deux juges portugais pour voir leur disponibilité, les trois autres juges ayant déjà été contactés.

## 5. QUESTIONS DIVERSES :

. **Répertoire fiche dentaire** : il n'existe pas au club un répertoire national des fiches dentaires. On pourrait imaginer d'établir à partir de toutes les fiches dentaires un tableau récapitulatif mais le CAT est tenu à la confidentialité et n'est pas en droit de divulguer les renseignements. C'est au propriétaire du chien à les diffuser.

. **TAN** : étant donné le retard pris pour le changement de notre nouveau règlement BHFK/19 impactant les homologations des différents championnats de France, la Centrale Canine a accordé un délai supplémentaire de 6 mois pour l'homologation. Le CAT s'est rendu compte que cela ne suffit pas, une demande va être faite pour six mois supplémentaires.

Malheureusement, le temps ne nous permet pas de poursuivre et de répondre à toutes les questions de Mme Sophie Martella-Santi !

La délégation Alsace étant limitrophe avec le terrier de Bremgarten en Allemagne, M. Hubert Schildknecht propose d'organiser un BHFK/19 (français) sur le territoire allemand. Il va se renseigner auprès des dirigeants du DTK et voir s'il y a possibilité de le prévoir dans le calendrier 2020. Le comité n'y voit pas d'inconvénient.

Année 2020, année des élections pour le CAT. Marie Tilliard et Gérard Bernier ont été cooptés lors de la réunion de comité du 24 octobre 2017 et les deux cooptations ont été entérinées à l'assemblée générale du 11 mai 2018 à Herbsheim. La question est de savoir si ces deux candidats cooptés sont rééligibles l'année prochaine. Les statuts du club ne précisent rien. Cette question est à vérifier auprès de la Centrale Canine.

Clôture de la séance à 17 H !

Jocelyne SCHOEN